

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pasternak Nicolas, Maire.

Présents : Mesdames Bernard Aurélie, Sénéchal Annabelle, Laignier Dominique, Perrenot Florence, Jaubert Laëtitia, Dubourdonnay Léa, Caillie Mireille, Noblia Chrystelle, et messieurs Pasternak Nicolas, Lerdu Joris, Bailleux Daniel, Lopez Christian, Breuvart Hugues, Bily Morgan, et Leboeuf Marc

Absents excusés : Madame Erialc Rebecca donne pouvoir à Madame Bernard Aurélie, Monsieur DELHORBE Rolland donne pouvoir à Madame Sénéchal Annabelle, Monsieur SOULIER Grégory donne pouvoir à Madame NOBLIA Chrystelle et Monsieur BAILLY Quentin donne pouvoir à Monsieur PASTERNAK Nicolas.

Madame Dumesnil Marie, secrétaire générale assistait également au conseil municipal.

Madame Jaubert Laëtitia a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Date d’Affichage : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

Délibération N° 2026-11

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le CFU 2025 de la Commune d'Avernes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	874 183,14 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	829 397,77 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ANNEE	44 785,37 €
	EXCEDENT cumulé précédent	173 495,24 €
	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	218 280,61 €

INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice ANNEE N	256 174,84 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice ANNEE N	287 734,09 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE ANNEE N = (F-G)	-31 559,25 €
	EXCEDENT cumulé précédent	623 980,86 €
	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	592 421,61 €

RESTES A REALISER	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR	221 137,16 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR	113 043,94 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR	108 093,22 €

EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT	700 514,83 €
-----------------------------------	---------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 17 voix pour, Madame Noblia, maire sortante, étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 joint en annexe à la présente délibération,

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Avernès, le 24 avril 2026.

Le Maire
Nicolas PASTERNAK

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-préfecture le : 25/04/2026



Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260425-2026-11-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2026